

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	08
Votants	10
absents	07
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt deux
Le 12 Décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2022
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BELLEIL Thomas. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS: BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine,
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022 – REVERSEMENT A LA COMMUNE PAR LES LOCATAIRES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de solliciter auprès du locataire du logement de la Trésorerie le remboursement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2022.

Il précise que les montants de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent tenir compte des montants mentionnés sur les avis d'imposition de taxe foncière reçus par la commune et que cette taxe correspondant à la réalisation d'une prestation de service dont bénéficient directement les locataires, ils doivent en conséquence en assumer la charge.

Monsieur le maire propose donc de reprendre les montants des avis d'imposition comme suit :

BUDGET PRINCIPAL					
ADRESSE	BASE	TAUX	MONTANT	PRESENCE (en mois)	A REVERSER A LA COMMUNE
9003 SAINT-AGNAN	7 967,00 €	13,98%	1 114,00 €	12/12	1 114,00 €
43 RUE BERTRAN DE BORN	331,50 €	13,98%	46,50 €	12/12	46,50 €
71 RUE BERTRAN DE BORN	913,00 €	13,98%	132,00 €	12/12	132,00 €
03 RUE DU 19 MARS 1962	1 167,00 €	13,98%	163,00 €	5/12	67,92 €
3 PL EUGENE LE ROY	1 603,00 €	13,98%	192,00 €	12/12	192,00 €
197 PL MARQUIS JF HAUTEFORT	961,00 €	13,98%	134,00 €	07/12	78,17 €
250 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 112,00 €	13,98%	155,50 €	12/12	155,50 €
250 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 112,00 €	13,98%	155,50 €	12/12	155,50 €
300 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 312,75 €	13,98%	180,50 €	5/12	75,00 €
300 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 312,75 €	13,98%	180,50 €	7/12	105,00 €
300 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 312,75 €	13,98%	180,50 €	12/12	180,00 €
300 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 312,75 €	13,98%	180,50 €	12/12	180,00 €
300 RUE NICOLAS RAMBOURG	1 312,75 €	13,98%	180,50 €	12/12	180,00 €
					2 661,59 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

7588 - BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES					
ADRESSE	BASE	TAUX	MONTANT	PRESENCE (en mois)	A REVERSER A LA COMMUNE
43 RUE BERTRAN DE BORN	331,50 €	13,98%	46,50 €	12/12	46,50 €
82 PL MARQUIS JF HAUTEFORT	902,00 €	13,98%	126,00 €	12/12	126,00 €
					172,50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par les locataires comme indiqué ci-dessous au prorata du temps de présence dans les locaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 12/12/2022
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022